

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 15 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Stéphanie DARRIET, Cécile BART, Renaud BRUNET, Céline COSTA, Julie HENNAUT, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Corinne MAZAS, Jacques MEILLAN, Julien MIAILHE, Nadia MILLOT, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Alain SIDAOUI, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Danielle BERRUYER (pouvoir à S.DARRIET), Frédéric DELPECH (pouvoir à D.CARON), Laurent HALIN (pouvoir à R.JAZE), François ROBINEAU (pouvoir à S.BEAUCOTE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame ROUZIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre dernier.

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2023 de la commune.

Sont présentés les documents examinés par la Commission des Finances du 2 février.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023			
DEPENSES			
		Inscrit au BP 2023	Réalisé au CA 2023
O11	Charges à caractère général	1 089 256,58	825 967,66
O12	Personnel	1 734 000,00	1 733 516,63
65	Autres charges	263 104,00	152 935,20
66	Intérêts	37 000,00	36 338,37
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	1 779,08
68	Dotations aux dépréciations	4 200,00	4 200,00
O42	Dotations aux amortissements & provisions	1 500,00	1 500,00
O23	Transfert entre section	3 000 000,00	-
Total Dépenses de l'exercice		6 133 060,58	2 756 236,94
RECETTES			
OO2	Résultats antérieurs	2 632 824,58	-
O13	Remboursement sur personnel	15 000,00	15 218,09
70	Produits des services	283 000,00	430 477,21
73	Impôts & taxes	2 135 503,00	2 244 346,72
74	Dotations, participations & subventions	978 712,00	1 082 490,52
75	Produits des immeubles	84 700,00	95 525,58
76	Produits financiers	10,00	10,70
77	Produits exceptionnels divers	0,00	2 692,89
78	Reprise sur amortissements et dépréciations	3 311,00	3 310,06
Total Recettes de l'exercice		6 133 060,58	3 874 071,77

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Op.	Intitulé	Inscrit BP 2023	Réalisé	RAR
O150	Acquisition matériels	18 500,00	14 019,97	-
O165	Orchestre à l'école	9 900,00	7 270,00	-
O166	Éclairage public + autres réseaux	48 100,00	40 386,00	2 200,00
O169	Travaux bâtiments communaux	29 395,00	25 546,21	1 500,00
O170	Plaine des sports	504 000,00	363 983,42	136 016,00
O172	Voirie communale	577 800,00	423 578,82	135 250,00
O173	Groupe scolaire	160 300,00	138 162,82	21 000,00
O175	Mairie	94 000,00	47 538,93	18 000,00
O181	Médiathèque	5 400,00	4 820,66	525,00
O182	Bassin Jean Gilles	120 693,49	116 662,61	-
O187	Plan Local d'Urbanisme	40 000,00	11 778,00	-
O190	Skate parc / canave	45 000,00	41 821,80	-
O193	Acquisition patrimoine	1 748 000,00	204 113,00	-
O194	Centre technique municipal	26 000,00	17 600,27	6 100,00
O195	Pôle culturel	3 000,00	687,60	2 000,00
O196	Salles multisport Tout-Vent	4 000,00	3 718,68	-
O197	Aménagement cœur de bourg	15 000,00	-	14 000,00
O199	Salles multi activités Les Vignes	3 000,00	1 230,67	1 300,00
O202	Gestion des eaux de ruissellement	6 000,00	-	-
O207	Bassin la Canave	130 000,00	111 724,62	15 000,00
Op. Fi	Opération d'ordres SDEEG	5 200,00	5 120,25	-
Op. Fi	Remboursement Capital Emprunts	227 200,00	223 966,03	-
Op. Fi	Opérations pour compte de tiers	355 384,00	70 895,47	-
Total Dépenses de l'exercice (D)		4 175 872,49	1 874 625,83	352 891,00

RECETTES

Op.	Intitulé	Inscrit BP 2023	Réalisé	RAR
O165	Orchestre à l'école	2 500,00	-	0
O172	VOIRIE COMMUNALE	110 652,00	138 665,30	-
O173	GROUPE SCOLAIRE	13 892,00	13 892,00	-
O182	BASSIN JEAN GILLES	37 000,00	-	-
O170	Plaine des Sports - Vestiaires foot	151 000,00	-	152 950,00
OPFI	FCTVA	292 800,00	292 806,06	-
OPFI	TAXE D'AMENAGEMENT	172 000,00	368 417,02	-
OPFI	EXCEDENTS	374 328,49	-	-
OPFI	Virements du fonctionnement	3 000 000,00	-	-
OPFI	OP. COMPTE DE TIERS	13 000,00	12 424,30	-
Op. Fi	Opérations d'ordre	1 500,00	1 500,00	-
OPFI	Ecritures SDEEG	5 200,00	5 120,25	-
OPFI	Emprunt	2 000,00	580,00	-
Total Recettes de l'exercice (R)		4 175 872,49	833 426,93	152 950,00

M. le Maire s'étant retiré, et sous la présidence de Mme Cécile MALLET, le Compte administratif est mis au vote.
Voté à l'unanimité

2 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2023 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune.

Voté à l'unanimité

3 – Affectation de résultats

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2023.

RESULTATS DU BUDGET 2023	
Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 117 834,83

Excédent reporté R OO2	2 632 824,58
<i>Résultat de Clôture (a)</i>	<i>3 750 659,41</i>
Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	-1 041 198,90
Excédent reporté R OO1	374 328,49
Déficit reporté D OO1	
<i>Résultat de Clôture à reporter au DOO1 (b)</i>	<i>-666 870,41</i>
Restes à Réaliser en Section d'Investissement	
Dépenses engagées non mandatées	-352 891,00
Recettes restant à réaliser	152 950,00
<i>Solde des RAR ©</i>	<i>-199 941,00</i>
TRANSCRIPTION au BUDGET 2024	
Déficit investissement D 001	-666 870,41
En couverture du besoin réel de financement dégagé en section d'investissement R1068 (b+c)	866 811,41
Excédent reporté en section de fonctionnement R OO2 (a - (b+c))	2 883 848,00

Voté à l'unanimité

4 – Validation du tableau des indemnités des élus

Il convient de valider les taux des indemnités des élus du Conseil municipal pour 2024 (même taux inchangés par délibération du 6 juin 2023).

Voté à l'unanimité

5 – Modification de la Commission Culture, animations et relations extérieures

Suite à la démission de Danielle Berruyer de sa délégation « Culture », il est proposé de modifier la composition de la Commission comme suit :

Culture, Animations et Relations extérieures

Adjoint en charge de la Commission : M. Sébastien BEUCOTE

Membres : Gregory HOLTON, Richard JAZE, Nadia MILLOT, Cécile MALLET, Daniel CARON, Stéphanie DARRIET, Frédéric DELPECH, Danielle BERRUYER, Jacques MEILLAN, Vivianne TRESSOUS.

Voté à l'unanimité

6 – Convention d'entretien de la voirie départementale

Il s'agit de déterminer les conditions d'entretien de la voirie départementale en zone d'agglomération qui revient à la Commune de Martillac (les abords, les trottoirs, les avaloirs et les espaces verts), et ceux qui sont du ressort du Département (la chaussée, les bandes de roulement, les pistes cyclables du Département, les panneaux directionnels).

Voté à l'unanimité

7 – Renouvellement de la convention mutuelle Prévoyance

Il s'agit du lancement de la nouvelle mise en concurrence PSC prévoyance et santé que va mettre en place le CDG, et qui permettra aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une formule négociée « groupée ».

Voté à l'unanimité

8 – Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de la Commission des Ressources humaines réunie le 2 février, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste à créer aux Services techniques	Fonctions	Date	Quotité de travail
Technicien territorial	Chargée de l'Urbanisme	01/06/2024	35/35
Adjoint technique territorial	Adjoint aux bâtiments/festivités	01/07/2024	35/35
Adjoint technique territorial	Adjoint aux espaces verts/voirie	01/07/2024	35/35
Adjoint technique territorial	Conducteur engins	01/03/2024	35/35

Agents à passer en CDI

Adjointe technique	Agent polyvalent	01/09/2024	35/35
Adjoint technique	Agent polyvalent	01/09/2024	35/35

Voté à l'unanimité

9 – Modification du Plan Local d'Urbanisme : lancement de la procédure

Sur proposition de la Commission « Urbanisme » réunie le 29/01, la Commune peut lancer une procédure de Modification du PLU afin de planifier les zones pour la mixité sociale et apporter des corrections sur le règlement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (J.Hennaut)

POUR : 22

10 – Participation pour compte de tiers

La commune avance les frais de renforcement électrique pour le compte de la SCEA LES CARMES HAUT BRION, pour son Permis de construire PC0332742300033. Le montant de ces travaux (30 003,84 €) seront supportés par le bénéficiaire.

Voté à l'unanimité

11 – Changement de numérotation chemin du Ruisseau

Afin d'éviter les erreurs de localisation des logements lors des interventions d'urgence, la Commune va procéder à la renumérotation des habitations de l'impasse du Ruisseau.

Voté à l'unanimité

12 – Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission Vie Associative réunie le 16 janvier, les subventions aux associations sont mises au vote du Conseil municipal.

ASSOCIATIONS	Montant	Vote
A.I.C.A	1 000 €	Abstention : 2 J.Hennaut, C.Costa Pour : 21
Atulu	150 €	Pour 22 NPPPV : M. Rouzier Toussain
Batuc en Folie	500 €	Pour 22 NPPPV : J.Hennaut
Brins de Chants	800 €	Pour 22 NPPPV : S.Darriet
Harmonie des Graves	600 €	Unanimité
La Martillacaise	14 000 €	Pour 22 NPPPV : S.Darriet
Thé en Vrac	500 €	Unanimité
Accent Graves	3 000 €	Unanimité
APE des Mille Sources	1 500 €	Unanimité
Ca Danse	3 000 €	Unanimité
Cawet rando	600 €	Unanimité
MFC	4 000 €	Unanimité
Pedrina'Sevillanas	400 €	Pour 22 NPPPV : J.Meillan
Pétanque Martillacaise	500 €	Pour 22 NPPPV : J.Meillan
Pilate stretch	900 €	Unanimité
TCM	1 400 €	Pour 22 NPPPV : C.Mallet
Ateliers des nuances	400 €	Unanimité
Histoire et Patrimoine Martillacais	2 000 €	Unanimité
Marti'arts	600 €	Pour 22 NPPPV : M. Rouzier Toussain

M. A. SIDAOUI demande à savoir pourquoi sur tous les dossiers qui ont été déposés, certains ne sont pas retenus. M. le Maire lui explique que la Commission Vie Associative a décidé de ne pas retenir la demande de subvention de l'ASL Martillac. Cette association a pris la décision de judiciaireiser les relations entre elle et la Commune. Cette association continue obstinément à ne pas respecter la Charte mise en place par la Commune. Cette charte qui vise à trouver une entente cordiale entre associations. La demande de subvention pourrait être revue si l'ASL Martillac venait à accepter de respecter cette Charte.

13 – Bassin de la Jaugueyre : plan de financement

La Commune va entreprendre la création d'un 3^{ème} bassin de rétention à la Jaugueyre et sollicite le fonds de concours de la CCM.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (J.Hennaut)

POUR : 22

14 – Occupation du domaine public et participation aux frais de consommation électrique

Il convient de mettre à jour les occupations du domaine public communal et leur participation aux frais suite à des changements d'occupants (nouveaux occupants : « le poulet d'Amatxi » et « Bituriges Burger »).

Voté à l'unanimité

15 – Dispositif « Participation citoyenne »

Un dispositif de participation citoyenne se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Ce protocole est signé par le préfet territorialement compétent, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité de l'État territorialement compétent, puis transmis pour information au procureur de la République.

Voté à l'unanimité

16 – Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Présentation et discussions autour des orientations budgétaires sur le Budget 2024 en préparation.

Voté à l'unanimité

Questions diverses.

- Prime exceptionnelle d'aide au pouvoir d'achat : le principe est débattu en séance. Une présentation sera faite lors du prochain Conseil Municipal.
- Mme C.MALLET informe que la Commune envisage de passer l'inscription en cantine en demi-pension. De même les frais de la Régie monétique pourront passer en « paiement sur factures » (plutôt qu'en pré-paiement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.